

RIVIÈRE-ROUGE, 3 décembre 1822.

Monseigneur,

Quoique j'aie dit à Monseigneur de Québec que je n'écrirais qu'à lui, je vais pourtant me donner l'honneur de vous adresser quelques lignes, principalement pour demander votre opinion sur plusieurs cas embarrassants, qui se sont présentés depuis mon arrivée ici. Je les ai pourtant écrits à Monseigneur de Québec; il m'en est échappé quelques-uns dans la lettre très longue, que je lui ai adressée et que je n'ai plus en ma possession, quoiqu'elle doive partir par la même occasion que celle-ci. Je désirerais avoir l'opinion de plusieurs théologiens, afin de pouvoir être fixé sur des matières, qui la plupart reviendront souvent et sur lesquelles il est important d'avoir une conduite uniforme. Je ne cherche qu'à m'instruire et non à épiloguer et à sonder; ainsi loin de moi et de vous tout soupçon d'autres motifs. Je ne serais pas fâché d'avoir l'opinion de M. Roux et d'autres personnes capables de me fournir des lumières. Votre Grandeur pourra communiquer ces cas comme elle jugera bon. (*Suit l'exposé de huit cas.*)

Nous sommes tous en bonne santé. Je souhaite que la vôtre se soutienne et se fortifie. Veuillez bien me rappeler au souvenir des Messieurs du Séminaire et à celui des braves religieuses de l'Hôtel-Dieu. Tâchez de ne pas manquer l'occasion du premier canot du printemps. Je me recommande à vos prières et SS. Sacrifices, ainsi que mes collaborateurs.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

† J. N., EV. DE JULIOPOLIS.

### LE VOTE DU QUEBEC CONTRE LA CONSCRIPTION

La province de Québec a voté (le 17 décembre dernier) contre la conscription. C'était son droit. Bien des raisons d'ordre historique, économique et politique expliquent son vote. En quoi serait-il plus criminel pour cette province d'être hostile à la conscription qu'il ne l'est pour le million d'électeurs australiens qui viennent d'infiger une seconde défaite à la loi de coercition militaire soumise au suffrage de l'Australie ? Il n'y a pas de Canadiens français en Australie, et cependant elle repousse la conscription ! Va-t-on la mettre au ban de l'empire ? En votant comme elle l'a fait, qu'elle ait eu tort ou raison, la province de Québec a exercé incontestablement son droit constitutionnel. Et elle peut invoquer à l'appui de son attitude les plus graves, considérations d'ordre économique, social et national, en nous servant, de ce dernier mot dans son acceptation la plus large et la moins partisane.

*La Revue Canadienne*

Thomas CHAPPAIS.